

**Assemblée bourgeoise du mercredi 3 février 2016,  
à 20.15 heures, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

- Présidence : Monsieur Gabriel M. Chappuis, président du Bureau de l'Assemblée des Bourgeois (BAB)
- Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal
- Membres présents : Madame Sandrine Jolidon-Ory et Messieurs Alain Chappuis, Didier Chappuis et Josy Chappuis
- Personnes invitées et présentes : Madame Pauline Chappuis, Messieurs Pascal Hänni, représentant du Conseil communal pour la Bourgeoisie, John-Robert Hanser, conseiller communal, Daniel Rohrbach, conseiller communal, Johann Stalder, chef de la voirie et Monsieur Yvan Schaffner.

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 14 du Règlement d'organisation, par publication dans le Journal Officiel n° 2 du 20 janvier 2016 et par courrier adressé du 22 janvier 2016.

Vingt-neuf citoyennes et citoyens bourgeois sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte. Il salue chacune et chacun et les remercie de prendre part à cette Assemblée. Monsieur Jean-Richard Chappuis est nommé tacitement en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour tel qu'il a été publié :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 4 juillet 2013 ;
2. Information et discussion sur les projets « Innovator » et « Partage » ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage » ;
4. Divers.

**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du mercredi 4 juillet 2013 est lu par le Secrétaire du jour et accepté par l'Assemblée sans observation, ni modification, avec remerciements à son auteur.

**2. Information et discussion sur les projets « Innovator » et « Partage »**

Monsieur le Président donne des informations concernant les projets de construction « Innovator » et « Partage ». Ces deux projets vont changer la vie de la Bourgeoisie si l'Assemblée le décide.

Ces deux projets vont permettre à la Bourgeoisie d'avoir une nouvelle orientation pour ses activités. En effet, le marché du bois est, depuis plusieurs années, en perte de vitesse et la vente du bois ne permet plus à la Bourgeoisie de couvrir ses frais. Fort de ce constat, la Bourgeoisie doit effectuer des changements afin de trouver un moyen de faire face à cette constatation.

Dès lors, le Bureau de l'Assemblée bourgeoise a réfléchi à l'idée de construire un bâtiment en bois local. De cette idée sont nés les projets « Innovator » et « Partage ».

Le projet « Innovator », qui serait érigé sur la parcelle n° 1511 au croisement du Chemin des Ecureuils et de la Rue Sous-les-Pins, serait un prototype du style de construction en module utilisé pour le projet « Partage ».

Le bâtiment du projet « Partage » serait construit sur la parcelle bourgeoise n° 613, située au lieu-dit Sur la Lave. Ce bâtiment, construit avec des modules en bois fabriqués en atelier, permettrait à ses locataires de vivre dans un environnement favorisant les échanges sociaux et en les gardant en bonne santé. De plus, les caractéristiques suivantes seraient atteintes :

- utilisation du bois local ;
- construction innovante ;
- autogéré administrativement
- bâtiment auto-suffisant en énergie avec faible consommation d'eau ;
- chaque locataire disposerait d'un petit jardin potager ;
- salles communes pour la création d'atelier de loisirs tels que la couture, la cuisine, cours de gymnastique ;
- concept de transport en commun par le partage de véhicule ;
- accès au bâtiment adaptés aux personnes à mobilité réduite mais sans construction d'ascenseur ;
- création d'un thé-room ou d'un petit commerce.

La Bourgeoisie resterait propriétaire de ce bâtiment et une organisation administrative serait mise en place pour gérer ce bâtiment. Il est clair que tout reste ouvert pour la construction de ce bâtiment.

*Monsieur Damien Chappuis demande comment construire un bâtiment sur la parcelle n° 1511, qui est toute petite, avec des places de parcs.*

Monsieur le président indique que le bâtiment prévu sur cette parcelle est un autre projet que le projet « Partage ».

*Monsieur Nicolas Chappuis indique que la parcelle n° 1511 est très en pente et qu'il serait possible d'utiliser le toit en tant que place de stationnement.*

Au niveau de la planification, la construction des projets « Partage » et « Innovator » sont prévus sur cinq ans. Monsieur le Président donne quelques informations sur les principales étapes. Pour le projet « Innovator », un mandat serait donné à un architecte. Le but de la construction serait de la dédier à l'innovation. Il n'y aurait donc pas d'habitation. Ce premier projet serait donc un test grandeur nature pour le projet « Partage » et son coût se situerait entre Fr. 400'000.00 et Fr. 600'000.00. L'Assemblée serait convoquée afin de se décider sur cet investissement. Ensuite, grâce aux expériences réalisées lors de la construction de ce premier projet, le projet « Partage » pourrait être lancé. Sa construction est prévue en deux étapes afin de minimiser les risques.

La décision de ce soir doit conduire à la réalisation du projet « Partage ». Il y a encore beaucoup de questions auxquelles il faut répondre par rapport à ce sujet mais Monsieur le président reste très optimiste par rapport à ces futures réalisations.

*Madame Pauline Chappuis indique que des constructions telles que celles proposées par la Bourgeoisie existent déjà au Danemark.*

*Madame Dominique Chappuis demande si ces appartements seraient en location.* En principe, ces appartements seraient en location, pour toutes les catégories de population. Par contre, d'autres moyens de financement que la location mensuelle seraient possibles.

*Monsieur Noël Saucy félicite la Bourgeoisie mais se demande si c'est son rôle d'investir dans l'innovation. Des écoles, comme l'école du bois à Bienne, sont à la recherche de projets auxquels la Bourgeoisie pourrait s'associer. Il se demande également si la Bourgeoisie ne devrait pas lancer les projets « Innovator » et « Partage » en même temps car la conjoncture actuelle est intéressante au niveau des prix.*

Monsieur le président indique qu'un projet pour la confection de lamellés collés en hêtre va être lancé au Jura dont le nom est Fagus. La Bourgeoisie réfléchit à investir dans ce projet.

Pour ce qui est de commencer les deux projets en même temps, cela n'est pas possible au niveau des forces de la Bourgeoisie. Le but n'est pas de mettre la Bourgeoisie en danger avec ces projets.

*Monsieur Clément Chappuis, indique que le projet pilote devrait être construit directement sur une des parcelles bourgeoises situées « Sur la Lave » afin d'être une vitrine pour le projet « Partage ». La Bourgeoisie a souhaité utiliser la parcelle n° 1511 car son emplacement se prête bien au projet « Innovator ».*

*Monsieur Clément Chappuis, dans le cadre de garder les gens en santé, demande s'il est question de créer un espace wellness.* Tout est encore ouvert pour l'instant.

*Madame Noémie Odiet revient sur le fait que ce bâtiment est prévu pour les personnes à mobilité réduite mais dans lequel il n'est pas envisagé la construction d'un ascenseur. Est-ce que cela ne va poser problème ?* Pour garder les gens en bonne santé, il vaut mieux que ces personnes bougent d'où l'idée de ne pas mettre d'ascenseur. Monsieur le président précise encore une fois, qu'à ce stade, rien n'est définitif.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

**3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage »**

Monsieur le Président précise qu'il s'agit ici d'une décision de principe. Il rappelle qu'à chaque étape des projets, l'Assemblée bourgeoise sera consultée.

Ce montant de Fr. 70'000.00 comprend les honoraires de l'architecte pour un montant de Fr. 30'000.00, le salaire d'un civiliste, Monsieur Yvan Schaffner, pour autant que la Bourgeoisie soit reconnue établissement d'affectation, pour un montant de Fr. 20'000.00 et les frais du comité du BAB, également pour un montant de Fr. 20'000.00.

*Monsieur Maurice Chappuis demande si la Bourgeoisie a le droit de voter un crédit sans une ratification du Conseil communal et/ou de l'Assemblée communale.* En effet, les décisions prises par l'Assemblée bourgeoise doivent être ratifiées par le Conseil communal et/ou l'Assemblée communale selon leur montant. Cela a été confirmé par le Service des Communes.

La parole n'est pas demandée et en vertu de l'article 22 du Règlement d'Organisation, Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter au scrutin ouvert.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage ».**

#### **4. Divers**

Monsieur le président distribue à chaque participante et chaque participant des graines de tomates.

La parole n'étant plus utilisée, l'Assemblée est levée à 21h40, en présence de trente-quatre citoyennes et citoyens, membres du Bureau compris. Monsieur le Président remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise

Le Président :

le Secrétaire :

G.M. Chappuis

V. Chételat